

Résumé du chapitre 3 :

L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en France

Les années 50 ont vu l'arrivée en France de nombreux immigrants de travail en provenance d'Italie, d'Espagne, du Portugal et des pays du Maghreb pour satisfaire aux besoins de main-d'œuvre faiblement qualifiée suite à l'expansion industrielle de l'après-guerre. Ces mouvements se sont fortement taris après la première crise pétrolière, en 1973, mais les migrations familiales et à titre humanitaire se sont poursuivies. L'expérience de la France en matière de migrations est antérieure à cette période et les services d'intégration pour les immigrés ont été introduits au fur et à mesure des besoins dès les années 20. Cependant, les éléments d'une politique d'intégration systématique n'ont été élaborés que pendant les années 90 et ont été formalisés avec l'introduction du Contrat d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants en 2005.

Le programme d'accueil n'ayant été mis en oeuvre que tout récemment, les résultats sur le marché du travail des nouveaux arrivants (ceux arrivés depuis moins de cinq ans) sont parmi les moins bons observés dans les pays de l'OCDE. Toutefois, après dix ans de résidence, la situation s'améliore largement et les taux d'emploi sont à peu près comparables à ceux des personnes nées en France, surtout pour les hommes. Le problème est donc que le processus d'insertion sur le marché du travail est très lent, une caractéristique structurelle du marché du travail français qui concerne les nouveaux entrants de manière générale, et les jeunes en particulier. C'est notamment le cas pour les immigrés hautement qualifiés. Les procédures de reconnaissance des qualifications sont peu développées et devraient être renforcées, tout comme les informations et aides relatives au marché du travail fournies lors de l'arrivée. Comme dans d'autres pays, le recours aux emplois aidés peut contribuer à surmonter la réticence des employeurs à recruter des travailleurs possédant des qualifications et une expérience professionnelle acquises à l'étranger.

Comparés aux résultats des immigrés sur le marché du travail, ceux de leurs enfants sont beaucoup moins bons, mêmes pour ceux qui sont nés et qui ont été scolarisés en France. C'est surtout le cas des personnes d'origine africaine. C'est attribuable en partie à un niveau d'éducation médiocre en moyenne, qui est lui-même associé à la faible éducation des parents et à une taille de fratrie importante. Les parents immigrés ont moins souvent les moyens d'investir dans l'éducation de leurs enfants, et le système éducatif n'a pas pu compenser les effets cumulés des handicaps familiaux. Les structures d'aide scolaire doivent être renforcées, surtout dès le plus jeune âge, et maintenues à travers la scolarité obligatoire.

Toutefois, les niveaux d'éducation atteints ne constituent pas l'unique raison des résultats insuffisants observés. Les performances sur le marché du travail des enfants d'immigrés ne sont pas inférieures à celles des enfants du même niveau d'éducation nés en France. Les résultats des études reposant sur des tests en situation ont démontré que les jeunes ayant des patronymes africains devaient, toutes choses égales par ailleurs, faire au moins trois fois plus de demandes d'emploi que des candidats ayant un « profil français » pour être retenus pour un entretien d'embauche. Cependant, un certain nombre d'indications portent à croire que ce filtrage est relativement léger et pourrait même être atténué par certaines politiques.

Certains programmes semblent donner de bons résultats. C'est le cas du parrainage, de l'accompagnement personnalisé ou du recours aux intermédiaires lors de la recherche d'un

emploi, et de l'évaluation des compétences dans le milieu du travail. Ces programmes mériteraient d'être étendus. Par ailleurs, les jeunes des Zones urbaines sensibles (ZUS) semblent être sous-représentés dans beaucoup de programmes du marché du travail, surtout ceux visant le secteur marchand. Cette situation devrait changer.

Malgré le filtrage sélectif selon les origines, révélé par les résultats des tests en situation, les enfants d'immigrés sont presque autant présents dans le secteur privé que les enfants des personnes nées en France. Cela semble suggérer un effort plus important dans leur recherche d'emploi. L'écart dans les taux d'emploi observés par rapport aux enfants de parents nés en France est dû à la sous-représentation des enfants d'immigrés dans le secteur public. Cela pourrait tenir en partie à un manque d'informations sur les concours d'entrée, mais également aux caractéristiques structurelles du processus de recrutement. S'attaquer à ce déséquilibre devrait faire une priorité essentielle.

Des efforts importants ont été entrepris pour répondre aux mauvaises performances des enfants d'immigrés sur le marché du travail. La réponse des politiques est omniprésente mais manque d'axes prioritaires. Des actions concertées sur un certain nombre de questions importantes sont nécessaires, comme de bons résultats scolaires dès le plus jeune âge, l'utilisation de pratiques sélectives lors de filtrage lors des embauches et l'encouragement à l'emploi dans le secteur public.

